YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 1999

DELIBERATION N° 99/01/472

OBJET : AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLE :
Lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de voirie, pavage, éclairage public et espaces verts correspondants

Le Conseil Municipal,

VU le Code des marchés publics, et notamment les articles 253 bis, 273, 274, 295, 296 à 298,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 1998 sollicitant le concours de la D.D.E. de l'Essonne pour une mission de maîtrise d'oeuvre, dans le cadre de l'aménagement du coeur de ville,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998 relative aux modalités de rémunération de la D.D.E. de l'Essonne correspondant à ces prestations intellectuelles, notamment,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998 relative au lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert portant sur les travaux d'aménagement du coeur de ville,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour déclarer cette procédure sans suite, après analyse des candidatures, lors de ses séances du 18 décembre 1998 et du 6 janvier 1999,

Les commissions d'appel d'offres, Finances et Travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (ne participent pas au vote : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON ; 3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN ; 1 abstention : M. GAUTHIER),

AUTORISE l'institution d'un cautionnement pour le présent marché fixé à 1000 Francs compte tenu des frais importants liés à la reprographie d'un grand nombre de plans et de pièces écrites,

APPROUVE le nouveau dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération, composé d'un nouveau mode de dévolution, de quatre lots :

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Lot n° 1 : voirie
Lot n° 2 : pavage
Lot n° 3 : éclairage public
Lot n° 4 : espaces verts

ainsi que d'une tranche ferme (pour les 4 lots) relative à l'aménagement de la place et d'une tranche conditionnelle (pour les lots voirie et pavage) relative aux chaussées sises angle des rues Charles de Gaulle et Marc Sangnier,

APPROUVE le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'aménagement du coeur de ville,

AUTORISE le Député-Maire à signer le marché correspondant et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 6, sous-fonction 64, nature 23126.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 Janvier 1999 et de la publication le 21 Janvier 1999
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
27 JAN. 1999
SO[illegible]
DE L[illegible]